

RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

DO 10 M. O. I.

OBJET : à Monsieur VANPEF
Plainte à Ruhengeri
Travailleurs Contractés

Monsieur,

Suite à votre plainte en date du 10 mai 1954
contre le nommé Molukura

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
l'intéressé

n'a pas été trouvé

a été traduit devant le tribunal de police en date
du 19 juillet 1954

il a été condamné à 2 mois C.P.P.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

16/6/54

Ruhengeri

Le Juge de Police,



6375